



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 21 septembre 2026

FORFAIT JOURS

LA CGT PARTICIPE POUR PORTER LA SORTIE DU DISPOSITIF !

Après neuf ans de silence et sans réel suivi, sur un accord que la CGT et Sud-Rail n'ont pas signé, la direction du groupe SNCF convoque les organisations syndicales représentatives à une réunion le 23 septembre 2026 sur la mise en œuvre du forfait jours.

Cette réunion intervient suite à une obligation juridique qui n'implique pas explicitement la notion de sortie du forfait jours.

Il s'agirait donc de remettre à plat le régime du forfait jours et ses conditions d'application.

La CGT s'est largement expliquée au moment de la négociation et depuis la mise en œuvre du forfait jours à la SNCF. Elle n'a cessé de dénoncer ses méfaits et dangers.

LA POSITION DE LA CGT EST CLAIRE.

NOUS REVENDIQUONS L'ABROGATION DE L'ACCORD FORFAIT JOURS.

Nous ne voulons pas négocier le poids des chaînes. Pour nous, la réponse passe notamment par :

- le décompte horaire du temps de travail ;
- la mise en place de plages variables ;
- le calcul des emplois nécessaires au respect du temps de travail ;
- une autre organisation de la production et du travail.

La charge de travail doit également être traitée, mais elle ne peut pas être réduite à la mise en place d'outils de suivi du forfait jours.

Le droit à la déconnexion doit être négocié dans un autre cadre, dans un accord spécifique applicable à tous les collègues.

ALORS POURQUOI PARTICIPER ?

Nous avons fait le choix de participer à cette première réunion pour :

- porter directement nos revendications ;
- connaître les intentions de la Direction ;
- analyser les propositions qui seront mises sur la table avant de décider des suites.

Nous ne participerons pas à une démarche visant à simplement sécuriser ou pérenniser le dispositif. Notre boussole reste de garantir la santé physique et mentale des cheminots. Nous rendrons compte de cette réunion et déciderons des suites à lui donner.

POUR L'UFCM-CGT, IL FAUT ABANDONNER LE FORFAIT JOURS, PAS LE SÉCURISER !

Nous avons des revendications qui préservent la possibilité d'organiser sa journée de travail tout en sécurisant le temps de travail en limitant la surcharge de travail.

Le combat continue pour le décompte réel du temps de travail, les emplois nécessaires et une organisation du travail respectueuse des droits des cheminot-e-s.

